



Assemblée générale

Soixante-seizième session

Documents officiels

Distr. générale
16 novembre 2021
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 5 octobre 2021, à 10 heures

Président : M^{me} Frazier (Malte)

Sommaire

Déclaration de la Présidente

Discours liminaire

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

Débat général

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Déclaration de la Présidente

1. **La Présidente** dit qu'au cours des semaines à venir, la Commission s'efforcera d'accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour garantir une riposte mondiale à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et la reprise après celle-ci, pandémie qui n'a épargné aucun continent, pays ou population. Ses travaux lors de la soixante-seizième session seront guidés par le thème « Crises, résilience et relèvement : accélérer la réalisation du Programme 2030 ». Elle s'efforcera de renforcer la solidarité internationale en parvenant à un accord sur des solutions transformatrices et des recommandations réalisables qui faciliteront l'accès de tous aux vaccins contre la COVID-19. Le programme de travail de la Commission lui permettra de faire la lumière sur les différentes dimensions des conséquences de la pandémie et des mesures prises par les gouvernements pour y faire face.

2. En particulier, la Commission examinera les conséquences de la pandémie sur l'économie mondiale et examinera différentes stratégies macroéconomiques, financières et commerciales, ainsi que la gestion de la dette. Elle examinera les questions transversales de l'éradication de la pauvreté et de la sécurité alimentaire, qui sont étroitement liées à la nécessité de mettre en place de nouveaux modèles économiques et de protection sociale et de fiscalité, ainsi qu'à la nécessité de transformer les systèmes de production et de distribution alimentaires. La Commission examinera les difficultés que rencontrent les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral. Elle abordera également une série de sujets relevant du développement durable, en se référant en particulier à la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. À la lumière des effets de plus en plus graves des changements climatiques, il est important que la Commission détermine les modalités de l'examen à mi-parcours de 2023 de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et qu'elle s'appuie sur les récentes conclusions du dialogue de haut niveau sur l'énergie de 2021 pour aider les pays à respecter collectivement leurs engagements au titre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. La Commission devra se pencher sur les engagements pris par les États Membres lors de diverses

conférences des Nations Unies et se tourner vers l'avenir, vers des politiques innovantes qui accéléreront la mise en œuvre du Programme 2030 et faciliteront un relèvement vigoureux.

3. La pandémie a limité les méthodes de travail de la Commission et en conséquence ses membres ont décidé de traiter toutes les résolutions de manière égale et de n'y apporter que des mises à jour minimales. Il est décevant de ne pas pouvoir être plus ambitieux, mais cette décision est pragmatique. Les délégations doivent réfléchir à ce qu'elles recommanderont dans les quelques paragraphes à ajouter aux résolutions périodiques : il est important de montrer que la Commission se tient au courant de l'évolution de la situation et qu'elle continuera à fournir des orientations pertinentes. L'oratrice est fière que, pour la première fois, la Commission soit guidée par un bureau exclusivement féminin. Celui-ci fera de son mieux pour être à la hauteur de la situation.

Discours liminaire

4. **M^{me} Mazzucato** (professeur en économie de l'innovation et de la valeur publique et directrice fondatrice de l'Institute for Innovation and Public Purpose de l'University College London), s'exprimant par liaison vidéo et accompagnant sa déclaration d'un diaporama numérique, déclare que, selon toutes les mesures disponibles, les objectifs de développement durable, que les États Membres ont adoptés en 2015, ne seront pas atteints. De plus, le monde passe d'une crise à l'autre : la crise financière, la crise climatique, la pandémie de COVID-19. Une approche totalement nouvelle est nécessaire. La COVID-19 a montré que le monde continue à être mal préparé : il existe un vaccin, mais nombreux sont ceux qui n'y ont pas accès. Peut-être est-il judicieux de distribuer le vaccin au titre non seulement de la charité et de la solidarité – deux dispositions qui, soit dit en passant, font totalement défaut à la communauté mondiale – mais aussi d'un modèle commercial modifié. La communauté internationale continue à autoriser le calcul des droits de propriété intellectuelle basé sur l'extraction de valeur. Ces droits sont trop en amont dans le processus d'innovation et trop larges, nuisant à ce que l'on pourrait appeler « l'intelligence collective ». La pandémie a également révélé l'ampleur pure et simple de la fracture numérique : de nombreux enfants dans le monde n'ont pas accès au droit à l'éducation, une situation qui renforce les inégalités. Dans de nombreuses régions du monde, les équipements de protection individuelle ne sont toujours pas fournis aux travailleurs que les sociétés qualifient d'« essentiels ». Les gouvernements ne savent pas comment montrer qu'ils apprécient ces

travailleurs ; l'infrastructure sociale est inadéquate. Les systèmes de soins de santé sont faibles, ce qui rend la pandémie bien pire qu'elle n'aurait pu l'être. Le problème tient en partie à la manière dont les pays établissent leur comptabilité : les activités de soins, telles que la prise en charge des enfants ou des personnes âgées, ne sont pas prises en compte dans le produit intérieur brut (PIB).

5. En outre, la crise sanitaire est venue s'ajouter à la crise climatique. Dans son rapport de 2021, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a de nouveau mis en garde contre la nécessité de résoudre le problème de toute urgence. Il ne reste que huit ans pour le faire, et pourtant, les gouvernements continuent à subventionner les entreprises du secteur de l'énergie produite à partir des combustibles fossiles, ainsi que les industries qui dépendent de ces derniers. La conditionnalité et un nouveau contrat social sont nécessaires : les subventions, les renflouements, les fonds de relance et les subventions et prêts courants doivent être subordonnés à la transformation des entreprises dans le sens de la transition écologique – avec une aide financière pour les entreprises pour lesquelles ce type de transition est plus difficile. Malgré tout le discours sur la valeur et la finalité des parties prenantes dans le monde des affaires, celles-ci ne jouent pas un rôle important dans le système capitaliste. Elles ne sont certainement pas prises en compte dans la gouvernance des droits de propriété intellectuelle, le déploiement des vaccins ou les technologies numériques, qui devraient être guidés par le bien commun.

6. Une grande partie du problème réside dans le fait que les gouvernements n'ont pas changé leur façon de faire et continuent de « bricoler ». Les objectifs de développement durable et leurs 169 cibles resteront de simples objectifs et cibles si les gouvernements continuent à considérer, au mieux, que leur fonction est de pallier les diverses défaillances du marché. Au lieu de cela, ils doivent s'employer en amont à façonner les marchés de l'avenir et à collaborer à leur création. Ils devraient utiliser les leviers à leur disposition, tels que les taxes sur le carbone ou le financement public de la recherche-développement, pour construire un nouveau type d'économie, au lieu de se contenter de coller des rustines sur un système qui s'effondre. Une approche axée sur la mission et les problèmes est de mise.

7. En 1969, l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) des États-Unis d'Amérique n'a pu lancer la première mission sur la Lune que parce que le Gouvernement de ce pays avait adopté une approche axée sur les problèmes, redéfinissant la manière dont les secteurs public et privé

collaboraient pour atteindre cet objectif. Un niveau phénoménal d'expérimentation et de collaboration entre les secteurs a été nécessaire : non seulement dans l'aéronautique, mais aussi dans des domaines tels que les matériaux, l'électronique et la nutrition. Les gouvernements du monde entier se considèrent incapables d'entreprendre de nombreux grands projets parce qu'ils n'ont pas assez d'argent, mais s'ils remanient leurs politiques d'achat pour les axer sur les résultats, des choses incroyables deviendront possibles. La NASA a transformé sa politique d'approvisionnement, passant du prix de revient majoré à des prix imposés, avec des incitations constantes à l'innovation et à l'amélioration de la qualité. Dans le même ordre d'idées, les gouvernements pourraient concevoir des subventions, des prêts et des stratégies de passage de marchés concrets et axés sur les objectifs pour chacun des objectifs de développement durable. L'idée selon laquelle il serait possible pour le secteur public d'atteindre les ODD sans révolutionner son organisation doit être abandonnée : les valeurs et les objectifs des parties prenantes doivent être au centre des partenariats et des marchés public-privé. Ne pas procéder à un tel changement serait manquer une occasion, en particulier à l'heure actuelle, alors qu'il existe – au moins dans certains pays – des fonds de relance pour après la pandémie de COVID-19. Une « nouvelle donne écologique » est nécessaire, les gouvernements devant se concentrer non seulement sur la transition verte, mais aussi sur la composante « donne », en veillant à ce que la capacité productive et industrielle soit au rendez-vous.

8. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'oratrice a récemment publié un rapport intitulé *COVID-19 and the Need for Dynamic State Capabilities : An International Comparison*, dans lequel elle a examiné les facteurs qui ont permis à certains pays de mieux faire face à la pandémie de COVID-19 que d'autres. Ces pays, au nombre desquels l'Inde et le Viet Nam, ont tiré les leçons des crises précédentes et ont investi dans les infrastructures publiques. Il est inquiétant de constater que non seulement les pays manquent de capacités, mais aussi que de plus en plus, les gouvernements recourent à la sous-traitance de capacité dans des domaines spécifiques, plutôt que de développer des capacités en interne ; les stratégies industrielles de nombreux pays sont simplement des listes de secteurs pouvant bénéficier de divers types de soutien. Les objectifs de développement durable devraient être utilisés pour façonner le soutien offert et pour guider les investissements, la transformation et l'innovation sectoriels. Les gouvernements doivent traiter les ODD de manière aussi urgente que la guerre : en temps de

guerre, les outils tels que les marchés publics sont structurés de manière beaucoup moins naïve et l'argent surgit de nulle part pour résoudre les difficultés technologiques. Toutefois, il sera impossible de s'attaquer à la crise climatique, même si les gouvernements agissent de toute urgence, si leurs actions sont fondées sur la peur. Ils doivent la considérer comme une occasion pour de nouveaux investissements, des innovations, des compétences, des emplois et une transition juste. C'est l'occasion de redéfinir les outils à leur disposition, en réorientant l'investissement et l'innovation pour les adapter à un nouveau contrat social, dont le cœur est constitué de partenariats public-privé. Une bonne façon pour les gouvernements de commencer à expérimenter serait de placer la conditionnalité au cœur du financement de la relance après la pandémie de COVID-19.

9. **M. Kus** (Slovénie) dit qu'il soutient fermement les messages logiques de Mme Mazzucato et demande quelles sont les premières étapes pour changer le capitalisme.

10. **M^{me} Mazzucato** (professeur en économie de l'innovation et de la valeur publique et directrice fondatrice de l'Institute for Innovation and Public Purpose de l'University College London) dit que les discussions sur la croissance inclusive et durable ne manquent pas ; le problème se situe au niveau de la gouvernance des acteurs économiques. Les gouvernements en sont encore à rafistoler les défaillances du marché, ce qui est, par définition, trop peu et trop tard. La gouvernance d'entreprise est fondée sur la maximisation de la valeur actionnariale – rien qu'au cours des 10 dernières années, les entreprises du classement Fortune 500 ont dépensé 4 000 milliards de dollars uniquement pour racheter leurs propres actions afin de faire grimper le cours des dites actions, les options d'achat d'actions et la rémunération des dirigeants. Le discours sur la valeur des parties prenantes – par opposition à celle des actionnaires – dans le monde des affaires, y compris au sein de l'association à but non lucratif Business Roundtable, ne suffit pas : il faut la placer au centre des écosystèmes. Les partenariats doivent être symbiotiques et non parasitaires, ce qui signifie que des mesures sont nécessaires pour déterminer si les partenariats sont bénéfiques. Au lieu de supposer qu'ils sont intrinsèquement bons, la communauté internationale doit analyser quel type de partenariat est nécessaire pour s'attaquer à la crise climatique et aux problèmes qui sous-tendent les objectifs de développement durable.

11. Il faut faire une priorité de la « donne écologique ». Comme l'a dit la militante Greta Thunberg dans ce contexte, « écoutez la science ». Par

cette « donne » on entend changer les contrats, réécrire littéralement ceux qui sous-tendent chaque droit de propriété intellectuelle, chaque plan de sauvetage ou prêt offert par une banque publique, de manière aussi ambitieuse que la NASA a redessiné ses contrats. Les gouvernements et l'ONU doivent cesser de travailler en vase clos. Ensemble, ils doivent apprendre à être ambitieux et à mettre l'urgence au premier plan en bannissant le discours public selon lequel le secteur public pourrait, au mieux, pallier les défaillances du marché.

12. **M^{me} Larue** (République dominicaine), faisant référence à la comparaison avec la « mission sur la Lune », demande à Mme Mazzucato à quoi devrait ressembler la coopération internationale pour que l'humanité puisse atteindre la Lune sans se consumer.

13. **M^{me} Mazzucato** (professeur en économie de l'innovation et de la valeur publique et directrice fondatrice de l'Institute for Innovation and Public Purpose de l'University College London), s'exprimant par liaison vidéo, dit que l'existence de l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), un immense laboratoire public de physique, est révélatrice de la valeur que la communauté internationale accorde à la recherche en physique – et que la guerre a bénéficié d'une priorité similaire. Dans certains domaines, d'énormes progrès ont été accomplis grâce à une véritable coopération internationale. La communauté internationale doit avoir ce même sentiment d'urgence et d'importance, mais aussi d'excitation, pour relever les défis sociétaux qui sous-tendent les 17 objectifs de développement durable. Les humains ont un pouvoir d'action : le mode de fonctionnement de l'économie mondiale est la conséquence de décisions. Plutôt que de lancer des concepts tels que « partenariats », la communauté internationale devrait utiliser l'Organisation mondiale du commerce pour décider de la manière de régir les droits de propriété intellectuelle, qui entravent actuellement la coopération internationale, et les gouvernements devraient revoir leurs systèmes de passation de marchés pour atteindre les objectifs fixés.

14. La situation mondiale serait très différente si les gouvernements exploitaient toute la puissance des outils à leur disposition, y compris les marchés publics et toutes les aides financières publiques. La conditionnalité, qui est d'autant plus importante dans le financement international, doit être utilisée pour renforcer les investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation publique et de la recherche-développement ; pour orienter la recherche-développement vers les transitions vertes et d'autres objectifs mondiaux ; et pour augmenter la productivité

des travailleurs par la formation et par la garantie d'une rémunération décente et de bonnes conditions de travail. Cette nouvelle conditionnalité, qui est à l'opposé de celle du consensus de Washington, doit être centrée sur la réalisation des objectifs de développement durable et doit être mise en œuvre aux niveaux international et national.

15. **M. Coraiola Yinde Kloss** (Brésil), évoquant l'effet néfaste de la pandémie sur l'approvisionnement en biens industriels et agricoles, dit que la crise pourrait toutefois offrir aux pays en développement des possibilités de renforcer leur participation aux chaînes d'approvisionnement mondiales. Compte tenu des conditions nécessaires pour renforcer leur participation, telles que les économies d'échelle et l'accroissement du commerce extérieur, il demande quelles approches les pays en développement devraient adopter pour produire des biens industriels, des biens agricoles et des services plus nombreux et de meilleure qualité en vue d'éviter que les difficultés qu'ils ont rencontrées pendant la pandémie ne se reproduisent.

16. **M^{me} Mazzucato** (professeur en économie de l'innovation et de la valeur publique et directrice fondatrice de l'Institute for Innovation and Public Purpose de l'University College London) dit que la première étape consiste à sensibiliser aux types de problèmes que les pays rencontrent, puis à créer des capacités sur le terrain pour remédier auxdits problèmes. Les stratégies et les politiques industrielles sont essentielles : plutôt qu'une simple liste de secteurs ayant droit à un soutien financier, les gouvernements doivent avoir une idée très précise des problèmes et des missions dans leur pays et doivent énoncer des stratégies claires pour que tous les secteurs se transforment, investissent et innove afin d'atteindre leurs objectifs. La crise climatique nécessitera que chaque secteur se transforme, et la collaboration entre les secteurs sera essentielle. Les banques publiques nationales devraient, au titre de la conditionnalité, devenir les outils d'une croissance transformationnelle, inclusive et durable : au lieu de choisir qui pourra bénéficier de subventions, elles devraient choisir les entreprises qui sont prêtes à s'engager sur la voie de la croissance durable. Les petites entreprises volontaires devraient bénéficier d'un soutien supplémentaire. La part du revenu du travail dans le PIB n'a jamais été aussi peu élevée. Le but des gouvernements n'est pas d'augmenter les profits, mais d'accroître les investissements. Les pays en développement ont souvent de faibles niveaux d'investissement des entreprises et les circonstances actuelles devraient être saisies comme une occasion d'encourager l'investissement à vocation sociale. Les changements nécessaires exigeront beaucoup de travail

minutieux, une analyse et une refonte des politiques et des contrats, mais ils sont cruciaux.

Déclaration du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales

17. **M. Liu Zhenmin** (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), s'exprimant par liaison vidéo, déclare que les pays développés commencent à voir la lumière au bout du tunnel, mais que les pays pauvres sont toujours aux prises avec le pire de la pandémie. Il est flagrant que l'accès au vaccin est inégal : l'Organisation mondiale de la Santé estime qu'environ 40 % de la population mondiale a reçu au moins une dose du vaccin, contre seulement 2 % environ de la population des pays à faible revenu. COVAX, le volet Vaccins du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT), a récemment revu à la baisse ses prévisions de livraisons de vaccins pour 2021, de 1,9 milliard à 1,4 milliard, et même si l'économie mondiale devrait croître de 5,4 % en 2021, ce chiffre passe sous silence les énormes disparités entre les pays riches et les pays pauvres. Entre janvier 2020 et juin 2021, la réponse budgétaire à la crise dans les pays développés est estimée à la somme faramineuse de 13 500 dollars par habitant, tandis que dans les pays les moins avancés, le soutien s'est élevé en moyenne à 21 dollars par habitant. La pandémie a exacerbé la vulnérabilité de nombreux groupes pauvres et défavorisés, inversant les progrès des femmes et détruisant les emplois et les moyens de subsistance. Dans le même temps, les menaces liées aux changements climatiques et à la perte de biodiversité ont continué de croître. Le Secrétaire général a prévenu que la pandémie risque d'entraîner non seulement une génération perdue en termes de développement, mais aussi une génération perdue de jeunes, qui seraient peu instruits, sans emploi et mécontents. Compte tenu de toutes ces tendances négatives, il est essentiel de tirer parti de la dynamique de la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technologie qui a été stimulée par la COVID-19 pour faire du Programme 2030 une réalité.

18. La Commission doit fournir des orientations politiques pour aider à mettre le monde sur la voie d'un relèvement durable. En 2020, entre 119 et 124 millions de personnes ont basculé dans l'extrême pauvreté et le nombre de personnes souffrant de la faim a augmenté, atteignant entre 720 et 811 millions. La Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté devrait être mise à profit pour inverser le cours des choses. La Commission pourrait examiner les initiatives en cours visant à atténuer les répercussions de la pandémie et encourager de nouvelles actions pour lever les

contraintes économiques auxquelles sont confrontés les pays en développement. L'allocation récente de 650 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux permettrait de répondre aux besoins urgents de liquidités ; les pays ayant une position extérieure forte pourraient renforcer leur effet sur le développement en donnant ou en rétrocédant leurs droits de tirage spéciaux inutilisés. Bien que l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt ait été prolongée jusqu'en décembre 2021, le coût du service de la dette pourrait être prohibitif à l'avenir en raison du rééchelonnement de la dette. Le Cadre commun pour le traitement de la dette au-delà de l'Initiative de suspension du service de la dette est également important, même si peu de pays sont susceptibles d'en bénéficier durant le reste de 2021. La Commission pourrait encourager une coopération pour le développement tenant mieux compte des risques et le respect des engagements en matière d'aide publique au développement (APD). Elle pourrait appeler les États Membres à renforcer la coopération fiscale internationale et examiner la proposition du Secrétaire général tendant à créer une nouvelle structure commune pour lutter contre les flux financiers illicites. Il est également essentiel que la Commission aide les pays en développement à mobiliser les recettes internes nécessaires pour investir suffisamment dans les objectifs de développement durable ; à cet égard, les délégations ont été encouragées à participer au prochain dialogue avec l'Alliance mondiale des investisseurs en faveur du développement durable.

19. La Commission pourrait aborder son ordre du jour de manière intégrée, par exemple en reconnaissant les relations entre l'alimentation, l'eau et l'énergie dans ses résolutions, qui pourraient s'inspirer du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, du dialogue de haut niveau sur l'énergie tenu sous les auspices de l'Assemblée générale et de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028). Les événements à venir, notamment la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la deuxième Conférence mondiale sur les transports durables et la deuxième Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, devraient contribuer à faire passer les actions visant à sauver la planète à la vitesse supérieure. À cet égard, la Commission pourrait préparer l'examen des objectifs de développement durable 14 et 15 relatifs respectivement aux océans et à la biodiversité terrestre, qui aura lieu

lors du forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra en 2022.

20. Les pays en situation particulière et les pays à revenu intermédiaire méritent une attention particulière en raison de leurs multiples vulnérabilités, qui ont exacerbé les répercussions de la pandémie sur eux, entraînant leurs pires résultats socioéconomiques des 30 dernières années. La cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés devrait donner l'impulsion nécessaire pour aider ces pays à sortir de la pauvreté. La pandémie a entraîné une baisse du PIB des petits États insulaires en développement d'environ 4,7 % en 2020, a renforcé la nécessité pour les pays en développement sans littoral de disposer de systèmes de transport résilients et a aggravé la vulnérabilité des pays à revenu intermédiaire, dont beaucoup sont confrontés à des taux de chômage plus élevés, à des inégalités croissantes et à une régression de la participation des femmes au marché du travail. La Commission et le Conseil économique et social se concentreront sur le renforcement de la capacité de production des pays en situation particulière lors de leur réunion conjointe qui se tiendra le 20 octobre.

21. En résumé, la Commission a été chargée d'examiner les mesures de relance visant à inverser les tendances négatives en matière de pauvreté, de faim, d'arrêt de l'apprentissage et d'inégalité entre les sexes. Elle devrait s'efforcer de soutenir des programmes de protection sociale solides, des systèmes de soins de santé universels et la fourniture cohérente de services essentiels, conformément au nouveau contrat social préconisé par le Secrétaire général dans son rapport intitulé Notre Programme commun. La Commission doit également fournir des orientations sur la manière de tirer parti de la science et de la technologie, notamment dans des domaines tels que les systèmes alimentaires et énergétiques. Tout en reconnaissant que la Commission a décidé de concentrer ses discussions sur quelques résolutions, en raison des mesures en place liées à la pandémie, l'orateur l'exhorte à fournir des orientations ambitieuses et ayant des effets marqués.

22. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) demande à Mme Mazzucato et à M. Liu comment des pays comme le sien, qui dépendent du charbon pour la majeure partie de leur électricité, peuvent passer à d'autres sources d'énergie. En outre, il se demande comment le PIB peut continuer à être utilisé comme principale mesure de la réussite économique des pays et, s'il l'est, comment il doit être modifié.

23. **La Présidente** dit que le dialogue interactif étant terminé, les questions que vient de poser l'Afrique du

Sud seront envoyées et les réponses éventuelles diffusées.

Débat général

24. **M. Diallo** (Guinée), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il souhaite soulever une question importante ayant une incidence sur le processus intergouvernemental. La Charte des Nations Unies souligne clairement l'importance de la participation des États Membres, ainsi que les droits des observateurs. En 2011, l'Union européenne a obtenu un statut d'observateur élevé, mais cela n'a pas donné à son secrétariat le droit de faire des déclarations avant les États Membres parlant au nom des groupes. Qu'un État membre de l'Union européenne fasse une déclaration dans le temps de parole alloué à l'Union européenne, comme c'est l'usage, n'est pas problématique ; cependant, le fait que le secrétariat fasse une déclaration n'est pas conforme à la pratique établie des Nations Unies et créerait un dangereux précédent sapant le fonctionnement général de l'Organisation. Le Groupe soutient pleinement la participation de tous les États Membres et observateurs, reconnaissant qu'ils ajoutent tous de la valeur. Néanmoins, l'importance du consensus au sein de la Commission s'applique également aux décisions de travail prises par son Bureau et le Groupe désapprouve toute décision prise unilatéralement. Aucun précédent ne doit être créé pour les sessions futures à cet égard et cette question doit être traitée avant que la Commission ne poursuive ses travaux.

25. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Commission a un travail essentiel d'établissement de normes à accomplir pour que la mise en œuvre du Programme 2030 soit réussie. Elle doit se concentrer sur l'objectif fondamental qu'est l'éradication de la pauvreté et traiter les trois dimensions du développement durable d'une manière équilibrée, coordonnée et intégrée, guidée par le principe de ne laisser personne de côté et le principe des responsabilités communes mais différenciées. Le Groupe est profondément préoccupé par le fait que les problèmes de développement ont été gravement exacerbés par la COVID-19, dont les répercussions se feront sentir bien au-delà de 2021. Il est essentiel d'adopter des politiques économiques, sociales et environnementales qui déclencheront des changements structurels et autres, créant ainsi des conditions propices à l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. À cet égard, le Groupe s'est félicité de la tenue du deuxième Coup de projecteur sur les objectifs de développement durable, dont il a été tiré parti pour examiner des actions urgentes

pour garantir l'équité et l'inclusion dans le cadre de l'action visant à faire face à la maladie à coronavirus 2019 et des efforts de relèvement après la pandémie.

26. La pandémie est l'occasion d'un développement mondial plus fort, plus durable et plus inclusif. À cet égard, le Groupe réaffirme que l'APD est le principal support de la coopération internationale et exhorte les pays donateurs à honorer leurs engagements en matière d'APD et à aligner l'APD sur les priorités nationales des pays en développement. Le système des Nations Unies, en consultation avec les institutions financières internationales, doit faire avancer l'élaboration de paramètres transparents pour évaluer les progrès accomplis sur la voie du développement durable, qui ne se limitent pas au revenu par habitant. En outre, un accès équitable, large, abordable et rapide à des vaccins et à des traitements sûrs et efficaces contre la COVID-19 est vital pour sauver des vies et renforcer la relance économique mondiale, et il doit être garanti. Il est tout aussi urgent de s'attaquer à l'effet d'amplification de la pandémie sur les crises existantes, qui déjà mettent à rude épreuve les systèmes alimentaires et augmentent l'insécurité alimentaire.

27. Pour que la croissance économique réduise la pauvreté, les politiques macroéconomiques et sociales doivent créer des emplois et renforcer l'inclusion financière et sociale. En outre, il est nécessaire d'investir davantage dans les infrastructures, l'interconnectivité, l'agriculture et les services de base tels que les soins de santé et l'éducation. Compte tenu du rôle du commerce international en tant que moteur de la croissance économique inclusive, de l'éradication de la pauvreté et de la réalisation du développement durable, il est nécessaire de promouvoir et de renforcer un système commercial multilatéral juste, équilibré, ouvert, inclusif, non discriminatoire, transparent, équitable, fondé sur des règles et prévisible. À cet égard, le Groupe réaffirme que la coopération Nord-Sud est un complément de la coopération Nord-Sud et non un substitut à celle-ci, qui reste le principal support de la coopération pour le développement. Les effets généralisés et sans précédent des changements climatiques pèsent de manière disproportionnée sur les pays en développement, notamment sur les plus pauvres et les plus vulnérables d'entre eux. Le Groupe se tourne donc vers la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique pour accroître l'ambition climatique, renforcer la résilience et réduire les émissions. L'ordre du jour varié de la Commission est crucial pour que les pays atteignent leurs objectifs de développement. Elle

doit faire de l'engagement de ne laisser personne de côté une réalité et faire progresser le Programme 2030 pour transformer véritablement le monde.

28. **La Présidente**, répondant aux observations initiales faites par le représentant du Groupe des 77 et de la Chine concernant l'ordre des orateurs, indique que la résolution 65/276 de l'Assemblée générale accorde à l'Union européenne le droit de prendre la parole parmi les groupes. Cette résolution a simplement été appliquée de la même manière qu'à l'Assemblée générale elle-même, à savoir que les groupes s'expriment dans l'ordre où ils sont inscrits sur la liste des orateurs. En fait, la seule décision qu'elle ait prise est de maintenir le privilège traditionnellement accordé par courtoisie au Groupe des 77 et à la Chine, en vertu duquel ce groupe s'exprime en premier, indépendamment du moment où il a été inscrit sur la liste des orateurs.

29. **M. Gonzato** (représentant de l'Union européenne, en sa qualité d'observateur), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Géorgie, du Monténégro, de la Macédoine du Nord, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine, dit que le thème choisi pour le débat général traduit le défi fondamental de la décennie à venir : la nécessité de promouvoir le développement durable et de lutter contre les inégalités tout en apprenant à vivre dans les limites de la planète, compte tenu des effets de plus en plus désastreux des changements climatiques. Il est temps d'arrêter de faire la guerre à la nature et de faire la paix avec la planète. À cette fin, le pacte vert pour l'Europe vise à faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre d'ici à 2050. Toutefois, la réduction des émissions mondiales n'est pas une tâche qui incombe uniquement à l'Europe et la prochaine session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est l'occasion pour toutes les Parties de renforcer leur ambition en matière de climat. L'Union européenne s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55 % d'ici à 2030 et a encouragé tous les pays à revoir leurs ambitions à la hausse dans leurs contributions déterminées au niveau national. La Conférence est également l'occasion de combler le déficit de financement de l'action climatique. Les institutions de l'Union européenne fourniront 4 milliards d'euros supplémentaires pour le financement de la lutte contre les changements climatiques d'ici à 2027 et les autres institutions doivent également augmenter leurs contributions. Il est nécessaire de concilier la croissance économique avec la santé de la planète, en changeant la façon dont les gens s'alimentent, voyagent et consomment. Compte tenu de la nécessité de protéger la biodiversité pour renforcer les

économies et le bien-être de l'humanité, l'Union européenne a récemment annoncé le doublement de son financement externe pour la protection de la biodiversité. Le monde doit profiter de la « super année » du climat et de la nature pour opérer une transformation économique et sociale et passer à une économie circulaire, où les humains rendent à l'environnement plus qu'ils ne lui prennent. L'Union européenne a fait du passage à une économie circulaire une étape nécessaire pour atteindre la neutralité climatique, créer une croissance et des emplois durables et mettre fin à la perte de biodiversité.

30. Le choc mondial de la pandémie a mis le multilatéralisme à l'épreuve, mais il a aussi offert l'occasion de s'unir pour construire un monde plus durable, plus inclusif, plus juste, plus égal et plus résilient. Une première étape à cet égard consiste à faire en sorte que tous les individus aient accès à des vaccins, à des fournitures, à des diagnostics et à des traitements sûrs et efficaces. En tant qu'un des principaux contributeurs à COVAX, le volet Vaccins du Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19, l'Union européenne s'est déjà engagée à donner 250 millions de doses de vaccin aux pays à faible revenu et donnera 200 millions de doses supplémentaires d'ici la mi-2022.

31. Des systèmes de santé et une couverture sanitaire universelle plus solides sont fondamentaux pour le bien-être de la société et la prévention de futures pandémies. Grâce à une approche holistique, dite « Une seule santé », les gens doivent examiner les causes profondes des épidémies, les effets de l'environnement sur la santé et la menace de la résistance aux antimicrobiens. L'Union européenne et ses États membres ont mobilisé plus de 40 milliards d'euros pour aider les pays partenaires à lutter contre la pandémie, à faire face aux urgences sanitaires immédiates et à répondre aux besoins humanitaires, à renforcer les systèmes de santé et la protection sociale et à relancer leur économie. Par ailleurs, la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a demandé une initiative de relance mondiale qui associe les investissements et l'allègement de la dette à des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et des objectifs de l'Accord de Paris. La pandémie a montré le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation dans la découverte de solutions à même de sauver des vies, la prise de décisions éclairées et la construction de sociétés résilientes. Reconnaisant le rôle des technologies numériques dans l'édification de sociétés plus prospères et plus vertes, l'Union européenne s'est engagée à mettre les nouvelles technologies au service du développement durable, notamment en œuvrant à

l'amélioration de l'infrastructure et de la culture numériques dans le monde entier.

32. Dans le programme de travail diffusé, le Bureau salue l'amélioration de la situation liée à la pandémie, tout en donnant la priorité à la santé des délégués et du personnel du Secrétariat, et l'Union européenne se félicite du document du Bureau sur les travaux de la Commission (A/C.2/76/CRP.1). Toutefois, ce n'est que dans un esprit de compromis que l'égalité de traitement de toutes les résolutions a été acceptée. Il aurait été préférable que la Commission mène des négociations approfondies sur quelques résolutions, en envoyant le signal que l'ONU est prête à revenir aux affaires et à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Heureusement, les principaux processus de l'ONU liés à l'ordre du jour de la Commission, tels que les prochaines réunions des Parties aux trois conventions de Rio et la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, ne seront pas entravés par les modalités convenues. Enfin, l'Union européenne et ses États membres ne prévoient pas d'intervenir sur des points spécifiques de l'ordre du jour lors du débat général, au-delà de la présente déclaration.

33. **M. Fifield** (Australie), s'exprimant également au nom du Canada et de la Nouvelle-Zélande, dit qu'il apprécie la considération à l'égard de la sécurité des délégués et du personnel dont le Bureau fait preuve dans ses délibérations sur les méthodes de travail de la Commission. Toutes les délégations doivent respecter ces méthodes, en particulier les heures de travail convenues.

34. Avant la pandémie, le monde n'était pas en voie d'atteindre les objectifs de développement durable, et le chemin à parcourir est désormais encore plus ardu. Bien que la relance soit urgente, la communauté internationale ne doit pas perdre de vue les défis à relever sur le long terme pour parvenir à une communauté mondiale prospère et stable. Tirant les leçons de la maladie à coronavirus 2019, les gouvernements devraient renforcer les systèmes de santé et adopter une approche « Une seule santé », ce qui implique de garantir un accès équitable à des vaccins sûrs et efficaces. Ils doivent répondre de toute urgence aux changements climatiques, notamment en assurant la transition vers une économie mondiale à bilan énergétique nul. La communauté mondiale doit répondre aux besoins et aux circonstances uniques des pays en situation particulière et donner la priorité à l'égalité des genres, qui profite aux familles, aux communautés et aux économies.

35. Le système des Nations Unies pour le développement doit être adapté à sa finalité pour être à

même de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et guider la relance collective après la pandémie de COVID-19. La Commission a le devoir de protéger et de garantir la réalisation du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai, qui représentent les priorités convenues par la communauté internationale en matière de développement international et sont le fruit de vastes consultations. Réviser ou réorienter ces accords ou revenir dessus irait à l'encontre de l'objectif de la Commission.

36. La Commission a un rôle essentiel à jouer dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Elle doit faire progresser les efforts en cours en matière de développement durable, notamment dans les domaines du genre, de la pauvreté, des changements climatiques et de la protection de l'environnement, de la justice et des droits de l'homme. À cet égard, des améliorations pourraient et devraient être apportées pour adapter ses méthodes de travail aux réalités et aux défis actuels. La revitalisation ne doit pas se limiter à l'ajout de nouvelles questions et résolutions : la Commission devrait actualiser et restructurer son ordre du jour afin de faire en sorte que ses travaux soient guidés par le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui ensemble forment la feuille de route du développement mondial.

37. **M. Castañeda Solares** (Guatemala), s'exprimant au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale, dit que la COVID-19 a exacerbé les problèmes existants, notamment l'inégalité, l'extrême pauvreté et la vulnérabilité croissante face aux changements climatiques et à la perte de biodiversité. Les pays membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale ont demandé l'accès équitable et rapide de tous aux vaccins, afin de compléter les efforts nationaux de prévention, d'endiguement et de traitement. La communauté internationale doit travailler de concert pour soutenir les pays dans leur relance, en donnant la priorité à un modèle de bien-être fondé sur la protection de l'environnement, la résilience, l'égalité des genres, l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation et aux services de santé publique et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il est important de noter que la coopération et les ressources allouées au soutien de la relance ne doivent pas remplacer les moyens de mise en œuvre du Programme 2030, en particulier ceux dédiés à l'éradication de la pauvreté.

38. La prévalence mondiale de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui a augmenté au cours de la pandémie, est une question fort préoccupante. À cet

égard, le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires 2021 est très opportun ; il permettra aux États Membres de poursuivre l'élaboration de plans d'action pour la mise en place de systèmes alimentaires durables et intégrés garantissant la production d'aliments nutritifs, inoffensifs et sains et l'accès à ces aliments. En outre, le redressement des secteurs productif et social est impératif pour la revitalisation économique globale ; les partenaires de la coopération internationale ont donc été invités à soutenir les propositions de relance économique de l'Amérique centrale et à assurer un renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation. Un système commercial juste, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable est essentiel. Les pays du Système d'intégration de l'Amérique centrale reconnaissent l'intérêt qu'il y a à s'orienter vers des économies intégrées et complémentaires, en favorisant les partenariats public-privé et la participation de tous les secteurs, ainsi que la nécessité de mettre en place des mécanismes à même d'accroître le commerce régional et extérieur.

39. La région d'Amérique centrale a été exposée à des événements hydrométéorologiques récurrents qui ont particulièrement touché les groupes déjà vulnérables, ainsi qu'à des menaces géologiques telles que des éruptions volcaniques et des tremblements de terre. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a déterminé que l'Amérique centrale est l'une des régions les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, ce qui rend le cadre de Sendai d'une importance capitale pour la région. Conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à l'Accord de Paris, les pays développés ont la responsabilité historique de prendre la tête des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux principes des responsabilités communes mais différenciées et de la justice climatique, ainsi qu'à la nécessité d'une politique de réparation. Les pays développés doivent respecter l'engagement de limiter le réchauffement de la planète à 1,5°C et fournir aux pays en développement des ressources financières supplémentaires, prévisibles et suffisantes pour l'adaptation et l'atténuation. En outre, les énergies renouvelables et les technologies propres dans l'industrie et les transports sont essentielles à la relance économique, et les partenaires de développement sont invités instamment à continuer de soutenir la mise en œuvre de la stratégie énergétique durable de l'Amérique centrale pour 2030.

40. Compte tenu de la nature intégrée du Programme 2030, le système des Nations Unies devrait faire en sorte que les mandats de ses organes, fonds et programmes

tiennent compte des liens entre les objectifs de développement durable. En particulier, la réduction de l'accès des pays aux financements concessionnels à mesure que leur PIB augmente est une source de préoccupation. De nombreux pays n'ont pas accès à d'autres sources de financement pour couvrir leurs besoins. Les efforts visant à lever les obstacles importants au développement durable auxquels les pays à revenu intermédiaire se heurtent encore doivent être renforcés, notamment en partageant les données d'expérience et en améliorant la coordination entre le système des Nations Unies pour le développement, les institutions financières internationales, les organisations régionales et les autres parties prenantes, ainsi que le soutien que les uns et les autres apportent. Il convient d'utiliser des indicateurs multidimensionnels pour évaluer les réalités complexes et diverses du développement en Amérique centrale, ainsi que l'élaboration, par les banques de développement multilatérales et les donateurs, de politiques de graduation séquentielle, progressive et graduelle. Les coopérations régionale, Sud-Sud et triangulaire ont chacune un rôle à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030, mais elles restent des compléments de la coopération Nord-Sud – et non des substituts à celle-ci – qui doit être régie par les principes d'horizontalité, de solidarité, de participation conjointe, de consensus, d'équité, de responsabilité partagée, de réciprocité, de non-ingérence et de non-conditionnalité.

41. Enfin, le tourisme est fondamental pour le développement durable de l'Amérique centrale : il contribue à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois, à la répartition des revenus et à l'amélioration du niveau de vie. C'est pourquoi, conformément à la résolution 74/211 de l'Assemblée générale, le Guatemala, au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale, présentera le projet de résolution biennal intitulé « Tourisme durable et développement durable en Amérique centrale ». L'orateur espère que les États Membres adopteront ce projet de résolution par consensus, comme les années précédentes.

42. **M. Namangale** (Malawi), s'exprimant par liaison vidéo au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit qu'au moment où les pays les moins avancés cherchent à identifier leurs priorités et engagements principaux en matière de développement en vue d'adopter un nouveau programme d'action lors de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la pandémie de COVID-19 ne montre aucun signe de ralentissement et annule les progrès durement accomplis par les pays en développement, faisant payer le plus lourd tribut aux pays les moins avancés.

43. Selon la CNUCED, la production mondiale s'est contractée de 3,9 % en 2020, la plus forte diminution annuelle de l'activité économique globale jamais enregistrée depuis que des statistiques sont établies pour cet agrégat. Les investissements étrangers directs ont chuté de 35 %, selon le *World Investment Report 2021*. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son rapport sur le thème Système financier international et développement (A/76/230), le monde risque à l'avenir de voir un groupe de pays se rétablir et de nombreux autres être plus profondément coincés dans un cycle de pauvreté, de dette insoutenable et d'austérité. Le soutien financier apporté par le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe de la Banque mondiale et les partenaires de développement en réponse aux répercussions économiques a été évidemment utile, mais la pandémie a révélé le besoin urgent d'un filet de sécurité financier mondial plus solide, plus réactif, plus cohérent et plus équitable. Le financement sera la clé de la mise en œuvre du nouveau programme d'action. Dans un contexte de liquidités limitées et de contraintes qui s'exercent sur la solvabilité externe, les engagements forts doivent être assortis d'actions fortes.

44. À l'approche de la vingt-sixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat a clairement indiqué que l'humanité n'agit pas assez rapidement ni assez résolument pour freiner la hausse des températures mondiales de manière significative. Les pays les moins avancés restent déterminées à atteindre la neutralité carbone et à mettre en œuvre des politiques et des actions pour lutter contre les changements climatiques. Cependant, l'adaptation reste un élément clé de leur réponse, ce qui fait que l'équilibre 50/50 entre le financement de l'atténuation et le financement de l'adaptation, avec 50 % du financement de l'adaptation allant aux pays vulnérables, est essentiel à la riposte des pays les moins avancés face aux changements climatiques.

45. La révolution numérique des technologies Web 2.0, ainsi que l'essor de l'intelligence artificielle, de la robotique, de l'Internet des objets, de l'édition du génome et d'autres aspects de la quatrième révolution industrielle, recèlent un grand potentiel de développement durable. Toutefois, malgré tous ces progrès, les inégalités persistent, les fractures numérique et technologique étant encore aggravées par la COVID-19. À cet égard, l'orateur note le rôle précieux de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et réitère l'appel pour que ses travaux atteignent tous les pays les moins avancés.

46. Enfin, à la fin du mois d'août 2021, environ 60 % des populations des pays à revenu élevé avaient reçu au moins une dose de vaccin contre la COVID-19 contre seulement 1 % des populations des pays les moins avancés. Selon une étude de l'*Economist*, la lenteur du déploiement du vaccin pourrait coûter aux pays les plus pauvres 2 300 milliards de dollars en perte de production. Plus que jamais, le multilatéralisme est essentiel pour garantir la sécurité de tous et préserver la relance économique mondiale. Il faut effectuer des investissements importants dans tous les secteurs et à tous les niveaux, et les pays vulnérables doivent avoir accès à des financements du marché abordables afin de ne pas prendre un retard irréparable. Les pays les moins avancés ont besoin de dons et d'options de financement à long terme et aussi de la mobilisation de ressources auprès du secteur privé en pouvant avoir recours à des mécanismes de financement novateurs et à des incitations en faveur des investissements durables.

47. **M. Ilyassov** (Kazakhstan), s'exprimant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que la pandémie de COVID-19 a encore réduit la marge de manœuvre financière et budgétaire des pays en développement sans littoral, ce qui a mis un frein aux progrès du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et du Programme 2030. Les restrictions à la circulation transfrontière ont particulièrement touché ces pays, en réduisant le commerce et la circulation des biens essentiels. Le PIB réel et les investissements étrangers directs des pays en développement sans littoral ont considérablement diminué en 2020, et le service de la dette extérieure constitue un obstacle majeur pour nombre d'entre eux. Les efforts déployés par le Groupe des Vingt pour alléger la charge des pays pauvres ont mis en évidence les faiblesses inhérentes aux mécanismes internationaux d'allègement et de restructuration de la dette souveraine, et alors que s'amorce une relance inégale et incertaine, les coûts à long terme du surendettement non résolu ne feront qu'augmenter pour les pays débiteurs et créanciers. L'examen à mi-parcours de 2019 de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne a révélé que, malgré des progrès importants, il faut faire davantage pour atteindre les objectifs du Programme d'ici à 2024. Les pays en développement sans littoral sont parmi les plus durement touchés par la pandémie, qui a poussé leurs systèmes de santé et de protection sociale déjà fragiles à leurs limites et a encore diminué leur part dans le commerce mondial. La Commission a un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre la COVID-19, ainsi que dans d'autres crises mondiales qui touchent particulièrement les pays en développement sans littoral ; il s'agit notamment des changements climatiques, de la

désertification, de la perte de biodiversité, de l'insécurité alimentaire et hydrique, de la dégradation de l'environnement et des conflits.

48. Pour que les pays en développement sans littoral se relèvent plus forts, ils ont besoin, en premier lieu, d'un soutien international dans les domaines des ressources intérieures, de l'allègement de la dette, de l'APD, du commerce, du développement du secteur privé, de la coopération Sud-Sud et triangulaire, du transfert de technologie, de l'investissement étranger direct et du renforcement des capacités. Deuxièmement, ils nécessitent des investissements importants pour mettre en place une connectivité sans faille dans les domaines du transport, de l'énergie et du numérique. Troisièmement, un soutien régional et international accru est vital pour augmenter leurs exportations, y compris un soutien à la diversification économique et au renforcement des capacités productives. Quatrièmement, des ressources plus importantes sont nécessaires pour leur permettre de lutter contre les effets catastrophiques des changements climatiques, qui créent une insécurité alimentaire et hydrique, ruine les moyens de subsistance et cause des migrations forcées massives. Cinquièmement, une collaboration plus étroite est nécessaire dans le domaine de la technologie et de l'innovation, qui sont essentielles pour la transformation économique structurelle, la lutte contre la COVID-19 et l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. À cette fin, en 2020, le Kazakhstan, en sa qualité de Président du Groupe des pays en développement sans littoral, a débuté l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre accélérée du Programme d'action de Vienne.

49. Lors de la vingtième réunion jubilaire des ministres des affaires étrangères des pays en développement sans littoral, qui s'est tenue récemment, les participants ont formulé un message clair dans une déclaration ministérielle : les efforts internationaux visant à soutenir la réalisation des objectifs du Programme d'action de Vienne, y compris la coordination, doivent être renforcés. Le plan d'action a été conçu pour décloisonner les activités et faciliter la coordination des travaux des organismes des Nations Unies, des autres organisations internationales, des pays en développement sans littoral, des pays de transit, des partenaires de développement, du secteur privé et des autres parties prenantes. À l'approche de 2024, il est temps de commencer à préparer la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral ; en conséquence, le Groupe demandera à l'Assemblée générale de prendre des décisions concernant l'organisation de la Conférence lors de la présente session.

50. Enfin, les trois grandes fractures que sont l'injustice climatique, les inégalités économiques et le fossé numérique relèvent du mandat de la Commission, ce qui lui confère un rôle essentiel dans la construction de la stabilité et de la durabilité socioéconomiques et climatiques, qui sont en dernière analyse le fondement de la paix, des droits de l'homme, de la dignité pour tous, de l'égalité, de la justice et de la solidarité.

51. **M^{me} Sulaiman** (Brunéi Darussalam), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que la pandémie a annulé les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable, s'agissant notamment de pauvreté et d'inégalité. La Commission doit poursuivre son important travail pour assurer la croissance économique et le développement durable, parallèlement aux efforts mondiaux en cours pour atténuer les répercussions socioéconomiques de la COVID-19 et construire un avenir meilleur. Alors que la communauté internationale s'efforce de soutenir la dynamique de relance, la vaccination reste la priorité absolue. Des mesures de relance budgétaire et monétaire sont nécessaires pour soutenir l'économie, et la communauté internationale doit surveiller les risques pour le système financier afin de garantir la stabilité et de préserver la relance.

52. L'ASEAN élabore actuellement une initiative stratégique et globale visant à renforcer la coordination de ses réponses régionales aux urgences et aux catastrophes. Plus précisément, le mécanisme améliorera la coordination entre les trois piliers communautaires de l'ASEAN pour une meilleure réponse régionale. Le nouveau Cadre de redressement global de l'ASEAN, conçu pour rendre la région plus forte après la pandémie, s'articule autour de stratégies dans les domaines de la santé, de la sécurité humaine, de l'intégration économique, de la transformation numérique et de la durabilité. L'ASEAN exhorte à renforcer la collaboration dans les domaines de la recherche, du développement et de la production de vaccins, et à mettre les vaccins à la disposition de tous en tant que bien public mondial.

53. Le rythme rapide de la transformation numérique a accéléré l'adoption des technologies numériques dans les économies et les sociétés de l'ASEAN. En particulier, la technologie numérique a permis la création de nouveaux modèles commerciaux pour les micro, petites et moyennes entreprises pendant la pandémie. Dans ce contexte, l'ASEAN élabore une stratégie consolidée sur la quatrième révolution industrielle. En s'appuyant sur un nouveau cadre d'économie circulaire, l'ASEAN vise à mettre un terme au gaspillage des ressources limitées tout en renforçant

la croissance économique et en réduisant les pressions qui s'exercent sur l'environnement. Consciente du rôle que les océans et les mers jouent en tant que moteurs de la croissance économique et de l'innovation, l'ASEAN a organisé un atelier sur l'économie bleue, en juin 2021, afin de promouvoir une compréhension commune du concept et d'identifier les domaines de coopération pour les États membres de l'ASEAN.

54. Les moyens de mise en œuvre, notamment le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le soutien financier, sont essentiels pour la réalisation des objectifs de développement durable. Il est également vital de faire progresser la coopération en matière de protection et de conservation de l'environnement. À cet égard, l'ASEAN élabore un plan stratégique sur l'environnement, qui s'articule autour de sept priorités, afin d'orienter sa coopération régionale pour la décennie à venir. L'ASEAN reste attachée aux objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à ceux de l'Accord de Paris. Elle a travaillé avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique afin de promouvoir les complémentarités entre les Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme 2030, notamment au moyen d'une initiative dédiée aux complémentarités. L'ASEAN attend avec intérêt d'approfondir la coopération avec l'ONU en s'appuyant sur le Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025).

55. **M^{me} King** (Saint-Vincent-et-les Grenadines), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que le respect du Règlement intérieur dans le cadre du processus intergouvernemental est important et nécessaire. En ce qui concerne la question du placement de l'Union européenne sur la liste des orateurs, la CARICOM rappelle qu'en 2011, elle avait adopté une approche de principe sur la question du statut d'observateur privilégié. L'ordre d'intervention doit être organisé conformément à la Charte des Nations Unies et au Règlement intérieur de l'Assemblée générale, et les décisions qui concernent les États Membres et les travaux de la Commission doivent être guidées par le consensus.

56. Les ravages de la pandémie ont touché les petits États insulaires en développement de manière disproportionnée, exacerbant leurs vulnérabilités existantes et créant une tempête parfaite à partir de catastrophes dans les domaines de la santé, de l'économie et de la dette, tandis que la crise climatique s'aggrave. De nombreux pays des Caraïbes connaissent de profondes récessions économiques en raison de la

chute du tourisme et du ralentissement ou de l'arrêt de l'activité productive dû aux mesures d'endiguement de la COVID-19. En outre, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) indique, dans son rapport pour 2021, que seule une relance économique limitée est attendue en raison de problèmes structurels de longue date qui ont été amplifiés par la pandémie. Dans ce contexte, il est essentiel de donner la priorité à la mise en œuvre intégrale des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) en synergie avec le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Les petits États insulaires en développement des Caraïbes ont besoin de mécanismes de financement nouveaux et recalibrés, qui soient plus équitables, plus inclusifs et plus réactifs, afin de bénéficier de nouveau des progrès qui ont été érodés et de s'attaquer à leurs niveaux élevés d'endettement. À cet égard, la CARICOM se félicite de l'approbation par le FMI de l'allocation d'environ 650 milliards de dollars en droits de tirage spéciaux et encourage les pays développés à redistribuer volontairement les droits de tirage spéciaux nouveaux ou existants pour aider les pays en développement et vulnérables. En outre, la CARICOM apprécie l'Initiative de suspension du service de la dette. Les conditions actuelles rendent nécessaire la prolongation de l'Initiative jusqu'en 2022 ; les critères d'éligibilité devraient être élargis pour inclure les pays qui en ont le plus besoin.

57. Le reclassement des pays les moins avancés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire a aggravé les difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement en les excluant des financements concessionnels, ce qui a encore réduit leur marge de manœuvre budgétaire déjà limitée. Depuis une trentaine d'années, les petits États insulaires en développement réclament la mise au point de mesures autres que le PIB pour déterminer l'éligibilité à l'accès aux ressources à des conditions concessionnelles. À cet égard, la CARICOM prend note du rapport du Secrétaire général figurant dans le document [A/76/211](#) et réitère son soutien à l'indice de vulnérabilité multidimensionnel, qui devrait être parachevé d'ici à la fin de 2022.

58. Les pays de la CARICOM saluent les efforts déployés par la CEPALC pour soutenir la relance régionale, ainsi que sa promotion d'initiatives telles que l'échange de dettes contre des mesures d'adaptation aux changements climatiques et de mécanismes tels que les obligations vertes et les obligations bleues. Les petits États insulaires en développement continuent à se débattre avec les effets destructeurs des changements climatiques. L'écart entre les besoins et les perspectives en matière de réduction des émissions est une

préoccupation majeure pour la CARICOM ; elle exhorte les pays développés à tenir leur engagement de mobiliser 100 milliards de dollars par an en faveur de l'action climatique dans les pays en développement.

59. Enfin, le système des Nations Unies pour le développement doit jouer un rôle majeur à l'appui des réponses des gouvernements à la pandémie. Le système devrait de toute urgence intensifier son aide aux pays et adopter une approche multidimensionnelle fondée sur les priorités nationales et les besoins spécifiques et garantissant l'appropriation et la direction nationales.

60. **M. Webson** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant par liaison vidéo au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), dit que, s'agissant du placement de l'Union européenne sur la liste des orateurs, la Charte des Nations Unies souligne clairement l'importance de la participation des États Membres, ainsi que les droits des observateurs. La participation des observateurs est essentielle aux travaux de la Commission, mais leur placement sur la liste des orateurs doit être fondé sur les règles et pratiques établies. La nécessité qu'un esprit de consensus préside aux travaux de la Commission s'applique également au Bureau, qui ne doit donc pas prendre des décisions unilatérales.

61. De nombreux petits États insulaires sont encore aux prises avec la gestion et l'endiguement de la pandémie de COVID-19 ; certains connaissent même leur première véritable vague de l'épidémie de COVID-19 – dans l'une de ses souches les plus mortelles. Comme ils ne sont pas prêts à se concentrer sur la relance, la gestion de l'assaut doit rester leur principale préoccupation. Cette dure réalité est aggravée par les problèmes que posent les changements climatiques : tempêtes plus fréquentes et plus intenses, élévation du niveau des mers, sécheresses et augmentation des températures, autant de phénomènes qui provoquent l'insécurité alimentaire, des coûts énergétiques élevés et des déplacements de population. La communauté internationale doit prendre au sérieux les vulnérabilités des petits États insulaires en développement. Les grands émetteurs doivent s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Accord de Paris et mettre à profit la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour trouver des solutions durables.

62. Le travail de la Commission est double : elle doit aborder les aspects pertinents du Programme 2030 et également examiner les problèmes nouveaux et émergents. Elle doit faire face aux difficultés spécifiques et inhérentes aux petits États insulaires en développement en proposant des solutions de

développement durable adaptées. Cependant, année après année, l'ordre du jour de la Commission relatif au développement reste menacé. La pandémie de COVID-19 a réduit à néant des avancées durement acquises en matière de développement et a révélé les failles du système multilatéral, notamment l'absence de partenariats efficaces et permanents. Même si, en raison des protocoles liés à la pandémie, la Commission, une fois de plus, ne pourra pas examiner pleinement son ordre du jour, elle devrait être en mesure de faire avancer ses travaux dans le domaine du développement dans le cadre des paramètres actuels. L'AOSIS utilisera pleinement l'espace limité qui lui est offert lors de la session en cours et elle appelle toutes les délégations à soutenir les priorités des petits États insulaires, comme l'AOSIS soutiendra les priorités des autres.

63. Les petits États insulaires en développement ont subi de lourdes répercussions socioéconomiques en raison de l'interruption des activités commerciales, de fermetures et de mesures de confinement sporadiques touchant des îles, de l'effondrement du secteur du tourisme et de la réduction radicale des envois de fonds. L'aggravation de la pauvreté, du chômage et de la crise de la dette est presque inévitable et le chemin de la relance sera long. Le système des Nations Unies et les autres partenaires de développement doivent être prêts à adopter de nouveaux mécanismes de soutien, en particulier à l'approche de la fin du mandat des Orientations de Samoa.

64. Les petits États insulaires en développement sont dans une situation précaire et doivent avoir accès à des financements qui n'alourdissent pas leur dette. Ils ont également besoin d'une infrastructure plus solide pour faire face aux exigences mondiales croissantes. La décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable a été l'occasion de faire sien l'engagement de ne laisser personne de côté. À cet égard, l'AOSIS appelle la communauté internationale à adopter des mesures urgentes et efficaces pour éliminer le recours aux mesures économiques coercitives unilatérales. Les critères de sortie de la catégorie des pays les moins avancés doivent tenir compte de la raison pour laquelle cette catégorie a été créée ; à cet égard, l'AOSIS attend avec impatience l'achèvement de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel.

65. **La Présidente** dit que ni elle, ni le Bureau actuel n'ont pris la décision de donner la parole à l'Union européenne avec les groupes. La seule décision qu'elle ait prise est d'appliquer la résolution [65/276](#) de l'Assemblée générale.

66. **M. Agyeman** (Ghana), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare qu'en dépit des

circonstances difficiles, la Commission doit s'acquitter de sa responsabilité de discuter, de manière efficace et franche, des actions et mesures nécessaires pour accélérer une relance durable et résiliente et pour réaliser le développement durable dans ses trois dimensions.

67. De nombreux dirigeants africains ont décrit leurs priorités, leurs préoccupations et leurs efforts en matière de développement durable lors des manifestations qui se sont tenues pendant la semaine de réunions de haut niveau. Pour garantir un relèvement résilient et durable après la pandémie de COVID-19, la communauté internationale doit se concentrer sur la mise en œuvre du Programme 2030 et s'attacher plus particulièrement à garantir l'efficacité des politiques, à renforcer les institutions nationales et à améliorer la coordination de l'action régionale et internationale. La pandémie a sollicité à l'excès les systèmes de santé publique, en particulier en Afrique, et fait des ravages, notamment dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'éducation. Il est impératif de supprimer les barrières à l'exportation afin de fournir aux pays africains des produits thérapeutiques et diagnostiques et de garantir le plein accès au vaccin, qui doit devenir un bien public mondial. Tout en reconnaissant la nécessité de trouver des solutions mondiales aux problèmes mondiaux actuels, le Groupe souligne également l'importance de solutions adaptées aux niveaux local et régional.

68. L'Afrique est le continent qui a contribué le moins aux changements climatiques, mais elle est touchée de manière disproportionnée par ses effets dévastateurs, en particulier dans la région du Sahel. Les changements climatiques constituent une menace existentielle pour de nombreux pays africains, notamment les petits États insulaires en développement. L'Accord de Paris doit par conséquent être mis en œuvre. L'agriculture axée sur la technologie, l'énergie durable et la gestion rationnelle de l'eau sont autant de secteurs à même de contribuer grandement à l'établissement de liens entre l'adaptation aux changements climatiques, la résilience, la sécurité alimentaire et la fiabilité des systèmes alimentaires. Il est essentiel d'investir dans le capital humain, la protection sociale, le développement, la formation professionnelle, les femmes et les jeunes pour assurer une relance vigoureuse et construire un avenir meilleur.

69. Le financement du développement reste au cœur des préoccupations du Groupe. Au nombre des difficultés que l'Afrique rencontre on peut citer le manque de financement et le haut niveau d'endettement, l'accès insuffisant aux marchés de biens et de services, le creusement de la fracture numérique, l'accès limité aux produits pharmaceutiques et aux fournitures

médicales nécessaires ainsi que les recettes diminuées du tourisme et des exportations et le problème continu des flux financiers illicites. Les pays africains ont besoin de toute urgence d'un programme de relance économique intégrant un allègement de la dette et des paiements différés afin de fournir immédiatement aux gouvernements une marge de manœuvre budgétaire et des liquidités. La réaffectation de droits de tirage spéciaux est l'un des moyens les plus efficaces et les plus efficaces pour les pays développés de soutenir les pays africains. En outre, comme la fin de la pandémie n'est pas en vue, il est essentiel de prolonger la durée de l'Initiative de suspension du service de la dette et d'étendre son champ d'application pour répondre aux besoins des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire afin d'éviter l'insolvabilité. Le Groupe appelle les partenaires de développement à respecter leurs engagements en matière de transfert de technologies et de financement, en particulier d'APD et de financement de la lutte contre les changements climatiques.

70. Les prochaines réunions du Groupe de la Banque mondiale et du FMI, du Groupe des Vingt, de la CNUCED et de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques seront déterminantes pour mettre le monde sur la voie de la durabilité, de la résilience et de l'inclusion. Enfin, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire jouent un rôle de plus en plus important et le Groupe est fier des pays du Sud, notamment de l'Afrique, qui se soutiennent mutuellement pour faire face aux effets multidimensionnels de la pandémie.

71. **M. Muhammad Bande** (Nigéria) dit qu'il est vital de faire en sorte que les vaccins soient disponibles pour tous. Le travail de la Commission dans le domaine du développement est encore plus important dans le contexte de la pandémie. Elle doit structurer ses travaux de manière à intégrer le Programme 2030 et se concentrer sur la création de conditions propices à une croissance économique soutenue et inclusive et à une prospérité partagée. Elle doit s'efforcer de faire preuve de transparence et d'engagement dans ses actions et ses investissements à long terme et s'employer à renforcer la coopération internationale. La participation pacifique et inclusive de tous les États, sur un pied d'égalité, aux actions visant à mettre en œuvre le Programme 2030 est essentielle. Un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable est essentiel au développement, y compris à la relance après la pandémie et à la résistance aux chocs futurs.

72. Lutter contre les flux financiers illicites et garantir le recouvrement et la restitution des avoirs acquis illicitement sont à même de fournir des ressources pour le développement à court terme. Dans le même ordre d'idées, la corruption, outre qu'elle alimente les migrations irrégulières et porte atteinte aux relations interétatiques et humaines, a un effet négatif sur la stabilité, la paix et les perspectives économiques, en particulier dans les pays en développement. Par conséquent, sa délégation se félicite du rapport du Groupe de haut niveau sur la responsabilité, la transparence et l'intégrité financières internationales pour la réalisation du Programme 2030 et exhorte les États Membres à soutenir les recommandations de réformes systémiques qui y sont énoncées. De même, elle soutient la création d'un mécanisme de coordination mondial pour la surveillance systématique des flux financiers illicites et le renforcement de l'intégrité financière au service du développement durable, sous les auspices du Conseil économique et social.

73. Pour garantir que personne ne soit laissé pour compte, la Commission devrait donner la priorité aux besoins des pays en développement, notamment en soutenant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Un financement accru est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable, conformément aux recommandations convenues, tout comme l'alignement des politiques financières et économiques mondiales sur le Programme 2030. Les stratégies de financement doivent garantir un accès équitable aux technologies nouvelles et émergentes.

74. Enfin, les politiques de protection sociale ont un rôle important à jouer dans la lutte contre la pauvreté, le chômage, les inégalités et les vulnérabilités sociales et économiques, ainsi que dans la création de sociétés inclusives.

La séance est levée à 13 heures.